

## Compte rendu de la séance du lundi 21 mars 2016

L'an deux mille seize et le vingt et un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 16 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de Bernard GIRAUD-GUIGUES.

**Sont présents:** Bernard ANCIAN, Isabelle BAILLY CHARPY, Jean-Marc BERNE, Jean-Paul BUGNET, Viviane DEL NEGRO, Nathalie GERBER, Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bertrand GUYOT, Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Nathalie LEGER, Nelly MARÉCHAL, Pierrette MARMONIER, André MARTINOD, Marcel MARTINOD, Jean-Claude MINET, Jean-Yves MONTANGE, Guylaine NICOD, Pascale NIOGRET, Richard NIOGRET, Bernard PERRET, Marie-Josèphe REYDELLET, Marie-Hélène RICAULT, Catherine RIVIERE, Jean ROCHE, Marc SENE, Claudine VALLOT, Jacques VINCENT-FALQUET, Abel VUAILLAT, Victoire VUAILLAT

**Représentés:** Jean-Marie CHAIMBAULT, Frédéric LEROY, Vincent OLLIER, Marie PASSARD, Delphine RICHARD, Renaud TROCCON

**Excuses:** Evelyne BERTHET, Emmanuel PHILIPPE

**Absents:** Nicolas CONTY, Jacques PUVILLAND, Laura VUILLERMET

**Secrétaire de séance:** Jean-Paul BUGNET

*Début de séance : 20h00*

### Ordre du jour:

- Approbation des Comptes Administratifs
- Approbation des Comptes de Gestion
- Affectations des résultats
- Projet de desserte forestière indivision NIOGRET : Le Petit Abergement
- Régie pêche de Songieu : validation des tarifs par la commune nouvelle
- Régie Camping et chalet des 2 sapins : validation des tarifs par la commune nouvelle
- Cantine scolaire : validation des tarifs par la commune nouvelle
- Adhésion et signature d'une convention avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances)
- Convention pour les frais de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) avec la mairie de SAINT-RAMBERT
- Questions diverses

Délibération ajoutée à l'ordre du jour : **Répartition des bureaux de vote de la commune nouvelle**

### Délibérations du conseil:

#### **Approbation des comptes administratifs : HOTONNES (DE 2016 055)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bernard GIRAUD-GUIGUES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Bernard PERRET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		75 331.20		29 560.66		104 891.86
Opérations exercice	309 410.05	330 730.83	468 586.75	502 968.20	777 996.80	833 699.03
Total	309 410.05	406 062.03	468 586.75	532 528.86	777 996.80	938 590.89
Résultat de clôture		96 651.98		63 942.11		160 594.09
Restes à réaliser	33 569.46				33 569.46	
Total cumulé	33 569.46	96 651.98		63 942.11	33 569.46	160 594.09
Résultat définitif		63 082.52		63 942.11		127 024.63

## BUDGET EAU

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 327.95				46 327.95
Opérations exercice	3 984.62	3 742.59	64 528.94	69 257.98	68 513.56	73 000.57
Total	3 984.62	50 070.54	64 528.94	69 257.98	68 513.56	119 328.52
Résultat de clôture		46 085.92		4 729.04		50 814.96
Restes à réaliser						
Total cumulé		46 085.92		4 729.04		50 814.96
Résultat définitif		46 085.92		4 729.04		50 814.96

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		25 000.17				25 000.17
Opérations exercice	39 781.32	24 353.07	52 133.70	49 506.92	91 915.02	73 859.99
Total	39 781.32	49 353.24	52 133.70	49 506.92	91 915.02	98 860.16
Résultat de clôture		9 571.92	2 626.78			6 945.14
Restes à réaliser	14 059.00				14 059.00	
Total cumulé	14 059.00	9 571.92	2 626.78		14 059.00	6 945.14
Résultat définitif	4 487.08		2 626.78		7 113.86	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Approbation des Comptes Administratifs : SONGIEU (DE 2016 056)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIRAUD-GUIGUES Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par ANCIAN Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## BUDGET GENERAL

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	34 750.42			247 068.94	34 750.42	247 068.94
Opérations exercice	33 837.43	55 166.77	193 860.52	243 580.07	227 697.95	298 746.84
Total	68 587.85	55 166.77	193 860.52	490 649.01	262 448.37	545 815.78

Résultat de clôture	13 421.08			296 788.49		283 367.41
Restes à réaliser	36 100.00				36 100.00	
Total cumulé	49 521.08			296 788.49	36 100.00	283 367.41
Résultat définitif	49 521.08			296 788.49		247 267.41

#### BUDGET EAU

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	18 534.45		2 252.73		20 787.18	
Opérations exercice	32 917.84	14 035.18	25 217.87	28 916.43	58 135.71	42 951.61
Total	51 452.29	14 035.18	27 470.60	28 916.43	78 922.89	42 951.61
Résultat de clôture	37 417.11			1 445.83	35 971.28	
Restes à réaliser						
Total cumulé	37 417.11			1 445.83	35 971.28	
Résultat définitif	37 417.11			1 445.83	35 971.28	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Dit que l'affectation est reportée au budget primitif de la commune nouvelle.

### Approbation des Comptes Administratifs : LE GRAND ABERGEMENT (DE 2016 057)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES,

délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressé par le Maire délégué, Jean ROCHE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9 300.78		299 115.21		308 415.99
Opérations exercice	193 205.06	143 149.24	248 879.37	330 070.64	442 084.43	473 219.88
Total	193 205.06	152 450.02	248 879.37	629 185.85	442 084.43	781 635.87
Résultat de clôture	40 755.04			380 306.48		339 551.44
Restes à réaliser	194 265.00				194 265.00	
Total cumulé	235 020.04			380 306.48	194 265.00	339 551.44
Résultat définitif	235 020.04			380 306.48		145 286.44

## BUDGET BOIS

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 927.57		46 979.16		51 906.73
Opérations exercice	3 299.00		36 536.73	29 428.31	39 835.73	29 428.31
Total	3 299.00	4 927.57	36 536.73	76 407.47	39 835.73	81 335.04
Résultat de clôture		1 628.57		39 870.74		41 499.31
Restes à réaliser						
Total cumulé		1 628.57		39 870.74		41 499.31
Résultat définitif		1 628.57		39 870.74		41 499.31

## BUDGET EAU

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		454.75		11 041.26		11 496.01
Opérations exercice	66.00	524.60	12 398.56	16 938.88	12 464.56	17 463.48
Total	66.00	979.35	12 398.56	27 980.14	12 464.56	28 959.49
Résultat de clôture		913.35		15 581.58		16 494.93
Restes à réaliser						
Total cumulé		913.35		15 581.58		16 494.93
Résultat définitif		913.35		15 581.58		16 494.93

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 184.30		7 905.46		10 089.76
Opérations exercice	1 498.00	3 536.00	7 230.26	5 695.09	8 728.26	9 231.09
Total	1 498.00	5 720.30	7 230.26	13 600.55	8 728.26	19 320.85
Résultat de clôture		4 222.30		6 370.29		10 592.59
Restes à réaliser						
Total cumulé		4 222.30		6 370.29		10 592.59
Résultat définitif		4 222.30		6 370.29		10 592.59

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Dit que l'affectation est reportée au budget primitif de la commune nouvelle.

## **Approbation du Compte Administratif : SECTION SOTHONOD / SONGIEU (DE 2016 058)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIRAUD-GUIGUES Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par ANCIAN Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 156.00		5 727.08		8 883.08
Opérations exercice	18 936.71	14 013.00	6 522.68	3 591.14	25 459.39	17 604.14
Total	18 936.71	17 169.00	6 522.68	9 318.22	25 459.39	26 487.22
Résultat de clôture	1 767.71			2 795.54		1 027.83
Restes à réaliser						
Total cumulé	1 767.71			2 795.54		1 027.83
Résultat définitif	1 767.71			2 795.54		1 027.83

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. (3 abstentions)

5- Dit que l'affectation est reportée au budget primitif de la commune nouvelle

## **Approbation des Comptes de Gestion : HOTONNES (DE 2016 059)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIRAUD-GUIGUES Bernard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **Approbation des comptes de gestion : LE PETIT ABERGEMENT (DE 2016 060)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIRAUD-GUIGUES Bernard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Approbation des Comptes de Gestion : LE GRAND ABERGEMENT (DE 2016 061)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIRAUD-GUIGUES Bernard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Approbation des Comptes de Gestion : SONGIEU (DE 2016 062)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIRAUD-GUIGUES Bernard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Affectation du résultat : BUDGET PRINCIPAL / HOTONNES (DE 2016 063)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 63 942.11 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	19 754.40
Excédent budgets CCAS et Régie des Transports (budgets clôturés en 2015)	9 806.26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>34 381.45</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>63 942.11</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>63 942.11</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	63 942.11
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Dit que l'affectation est reportée au BP de la commune nouvelle.

### **Affectation du résultat : BUDGET EAU / HOTONNES (DE 2016 064)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de **4 729.04 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>4 729.04</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>4 729.04</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>4 729.04</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 729.04
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Dit que l'affectation est reportée au BP unique eau assainissement de la commune nouvelle.

### **Affectation du résultat : BUDGET ASSAINISSEMENT/ HOTONNES (DE 2016 065)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de **-2 626.78 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-2 626.78</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>-2 626.78</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	<b>-2 626.78</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-2 626.78

dit que l'affectation est reportée sur le BP unique eau assainissement de la commune nouvelle)

### **Affectation du résultat : BUDGET PRINCIPAL/ LE GRAND ABERGEMENT (DE 2016 066)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 380 306.48 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	408 873.29
Excédent CCAS 2015 (budget clôturé)	2 053.14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	111 811.22
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>81 191.27</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>380 306.48</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>380 306.48</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	235 020.04
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	145 286.44
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Affectation du résultat : BUDGET BOIS / LE GRAND ABERGEMENT (DE 2016 067)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 39 870.74 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	46 979.16
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-7 108.42</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>39 870.74</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>39 870.74</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	39 870.74
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

### **Affectation du résultat : BUDGET EAU/ LE GRAND ABERGEMENT (DE 2016 068)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 15 581.58€**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	11 041.26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>4 540.32</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>15 581.58</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>15 581.58</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	15 581.58
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Affectation du résultat : BUDGET ASSAINISSEMENT / LE GRAND ABERGEMENT (DE 2016 069)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 6 370.29 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 905.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-1 535.17</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>6 370.29</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>6 370.29</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporté à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	6 370.29
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Affectation du résultat : BUDGET PRINCIPAL / LE PETIT ABERGEMENT (DE 2016 070)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 140 647.23 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	247 772.19
Excédent CCAS 2015 (Budget clôturé)	1 733.57
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>- 108 858.53</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>140 647.23</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	
140 647.23	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
	140 647.23
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Affectation du résultat : BUDGET BOIS / LE PETIT ABERGEMENT (DE 2016 071)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 10 338.38 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	39 280.59

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	8 433.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-28 942.21</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>10 338.38</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>10 338.38</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7 547.66
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 790.72
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Affectation du résultat : BUDGET EAU / LE PETIT ABERGEMENT (DE 2016 072)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 149 611.40 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-2 504.94
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>152 116.34</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>149 611.40</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>149 611.40</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	149 611.40
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## Affectation du résultat : BUDGET ASS. LE PETIT ABERGEMENT (DE 2016 073)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 1 926.97 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 331.90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>595.07</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>1 926.97</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>1 926.97</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 926.97
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## Affectation du résultat : BUDGET PRINCIPAL SONGIEU (DE 2016 074)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 296 788.49**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	247 068.94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	175 140.85
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>49 719.55</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>296 788.49</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>296 788.49</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	49 521.08
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	247 267.41
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Affectation du résultat : SECTION SOTHONOD SONGIEU (DE 2016 075)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 2 795.54**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 727.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	2 742.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-2 931.54</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>2 795.54</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	1 767.71
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 027.83
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Affectation du résultat : BUDGET EAU ASS. SONGIEU (DE 2016 076)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 1 445.83**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-2 252.73
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	46 558.45
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>3 698.56</b>

<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>1 445.83</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>1 445.83</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	1 445.83
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Approbation des Comptes Administratifs : LE PETIT ABERGEMENT (DE 2016 077)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard PERRET

délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressé par Bernard GIRAUD-GUIGUES, maire délégué après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		93 415.62		249 505.76		342 921.38
Opérations exercice	57 848.74	13 967.54	456 712.12	347 853.59	514 560.86	361 821.13
<b>Total</b>	57 848.74	107 383.16	456 712.12	597 359.35	514 560.86	704 742.51
Résultat de clôture		49 534.42		140 647.23		190 181.65
Restes à réaliser	16 000.00				16 000.00	
<b>Total cumulé</b>	16 000.00	49 534.42		140 647.23	16 000.00	190 181.65
Résultat définitif		33 534.42		140 647.23		174 181.65

#### BUDGET BOIS

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 964.00			39 280.59	2 964.00	39 280.59
Opérations exercice	14 388.66	9 805.00	78 662.59	49 720.38	93 051.25	59 525.38
<b>Total</b>	17 352.66	9 805.00	78 662.59	89 000.97	96 015.25	98 805.97
Résultat de clôture	7 547.66			10 338.38		2 790.72
Restes à réaliser						

Total cumulé	7 547.66			10 338.38		2 790.72
--------------	----------	--	--	-----------	--	----------

#### BUDGET EAU

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 532.76	2 504.94		2 504.94	49 532.76
Opérations exercice	21 026.56	8 802.00	22 888.54	175 004.88	43 915.10	183 806.88
Total	21 026.56	58 334.76	25 393.48	175 004.88	46 420.04	233 339.64
Résultat de clôture		37 308.20		149 611.40		186 919.60
Restes à réaliser	117 460.00	640 000.00			117 460.00	640 000.00
Total cumulé	117 460.00	677 308.20		149 611.40	117 460.00	826 919.60
Résultat définitif		559 848.20		149 611.40		709 459.60

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		54 246.32		1 331.90		55 578.22
Opérations exercice		4 727.00	7 291.78	7 886.85	7 291.78	12 613.85
Total		58 973.32	7 291.78	9 218.75	7 291.78	68 192.07
Résultat de clôture		58 973.32		1 926.97		60 900.29
Restes à réaliser			2 482.12		2 482.12	
Total cumulé		58 973.32	2 482.12	1 926.97	2 482.12	60 900.29
Résultat définitif		58 973.32	555.15			58 418.17

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5- Dit que l'affectation est reportée au budget primitif de la commune nouvelle

#### Projet de desserte forestière (DE 2016 078 1)

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier de COFORET sollicitant l'autorisation de la commune pour réaliser des travaux sur un chemin rural situé au Petit-Abergement entre les parcelles B351, B352, C400, d'une part et les parcelles B353, B 41, B42 et C417 d'autre part. Ce chemin dessert la propriété de Mme NIOGRET Nicole, gérée par COFORET;

Mme NIOGRET souhaite poursuivre l'empierrement du chemin rural sur 300 m de long, 3.5 m de large et 0.50 m d'épaisseur, créer sur sa propriété une place de retournement à ses frais.

Conformément à l'article D161-15 du code rural et de la pêche maritime le conseil doit se prononcer sur ces travaux.

Il demande au conseil de se prononcer.

Où cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le conseil :

- **AUTORISE** Mme Nicole NIOGRET à réaliser les travaux d'empierrement du chemin rural sur 300 m de long, 3.5 m de large et 0.50 m d'épaisseur et créer sur sa propriété une place de retournement le tout à ses frais ;
- **S'ENGAGE** à maintenir ce chemin ouvert pendant 30 ans pour les opérations forestières de débardage et de circulation des camions grumiers sur les 350 m empierrés ;

- **DIT QUE** ce chemin sera remis en état aux frais du propriétaire usager en cas de dégradations causées par les engins forestiers intervenant pour son compte ;
- **PERMET** l'entretien des ouvrages pendant une période minimale de 30 ans par Madame NIOGRET Nicole dans le cadre de l'exploitation de ses propriétés boisées.
- **GARANTIT** l'accès aux autorités compétentes chargées des contrôles, pour l'instruction de la demande d'aide et des demandes de paiement, ainsi que pendant la période de 5 ans suivant le dernier paiement ;
- **DIT** ne pas avoir sollicité et de ne pas solliciter à l'avenir d'autres aides publiques pour le projet réalisé sur le terrain ;
- **DEMANDE** à M. le Maire d'informer de cette décision Mme Nicole NIOGRET ainsi que COFORET.

### Régie pêche étang de Songieu : validation des tarifs par commune nouvelle (DE 2016 079)

M. le maire rappelle à l'assemblée la création de la régie pour l'encaissement des ventes des cartes de pêche. Le conseil municipal de Songieu avait fixé les tarifs suivants :

- carte année adulte : 35 €
- carte année enfants : 10 € (de 9 à 12 ans)
- carte 7 jours consécutifs : 10 €
- carte journée : 5 €
- carte nuit (carpe): 5 €

Il propose au conseil de reconduire ces tarifs au nom de la commune nouvelle.

Après délibérations, à l'unanimité, le conseil :

- **VALIDE** les tarifs tels que définis dans l'exposé du maire,
- **DIT QUE** cette délibération sera affichée à l'étang des Alliettes.

### Camping, gîtes et chalet des 2 sapins : validation des tarifs (DE 2016 080)

M. le maire rappelle à l'assemblée la création de la régie pour l'encaissement des locations du camping, des gîtes communaux et du chalet des 2 sapins. Le conseil municipal de Songieu avait fixé les tarifs suivants :

CAMPING  
tarifs/ jour

CHALET DES 2 SAPINS :

**Location WE :** Forfait (1 nuit) = 850 € ménage compris (695 €+155 € de ménage)

**Location Jour de l'An :** Forfait= 1 455 € ménage compris (1 300 € +155 € de ménage)

**Location en semaine :**

- A la nuitée = 8 €/Pers avec un minimum de 25 personnes +155 € de ménage
- A la journée (Samedi ou Dimanche) = 245 € + 77.50 € de ménage **sans les dortoirs, cuisine et salle**
- A la journée (du mardi au jeudi) = 150 € + 77.50 € de ménage **sans les dortoirs, cuisine et salle**

**Réunion semaine (Seulement la salle) :** 62 € sans chauffage et 77 € avec chauffage

Taxe de séjour = 0.45 €/Pers adulte

Taxe additionnelle = 0.05 €/Pers adulte

GITES

	NOEL	VACANCES HIVER	VACANCES PRINTEMPS ET AUTRES VACANCES	HORS SAISON	VACANCES ÉTÉ	MOYENNE SAISON JUN SEPTEMBR E	WEEK END
N° 49 LES MOINEAUX	220 €	220 €	186 €	121 €	220 €	130 €	65 €
N° 50 L'ECUREUIL	203 €	203 €	154 €	121 €	203 €	130 €	65 €
N°51 LE PIVERT	182 €	182 €	157 €	118 €	182 €	118 €	55 €

N°52 LE BOUVREUIL	182 €	182 €	157 €	118 €	182 €	118 €	55 €
N°54 LES COCCINELLES	210 €	210 €	179 €	121 €	210 €	153 €	65 €

Chauffage du gîte n° 49 : 6.50 €/jour

Chauffage des autres gîtes : 0,11€le kWh (8kwh gratuits/ jour)

Il propose au conseil de reconduire ces tarifs au nom de la commune nouvelle.

Après délibérations, à l'unanimité, le conseil :

- **VALIDE** les tarifs tels que définis dans l'exposé du maire,
- **DIT QUE** cette délibération sera transmise aux Gîtes de France

### **Restaurant scolaire : validation des tarifs de la commune nouvelle (DE 2016 081)**

M. le maire informe le conseil qu'il convient de valider les tarifs de la cantine scolaire fixés par le conseil municipal d'Hotonnes. Il rappelle :

- le prix du repas enfant est de 3.60 € et adulte à 4.20 € ;
- le tarif de la surveillance est de 2.10 € ;  
ce qui porte le prix du repas à 5.70 €

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Où cet exposé et après délibération à l'unanimité

- **MAINTIENT** les tarifs comme suit :
  - o repas enfant à 3.60 € et adulte à 4.20 € ;
  - o tarif de la surveillance à 2.10 € ;
- **MAINTIENT** la prise en charge d'une somme forfaitaire de 1.00 €/jour /enfant résidant dans la commune, ce qui porte le tarif garderie facturé aux familles à 1.10 € ;
- **AUTORISE** M. le maire à émettre un titre de recette à la fin de l'année scolaire envers toute commune prenant en charge une participation aux frais de surveillance ;

### **ADHESION à l'Agence Nationale pour les Chèques VACANCES (ANCV) et signature de la convention (DE 2016 082)**

M. le maire informe l'assemblée que la commune doit adhérer à l'ANCV pour permettre au régisseur des recettes d'encaisser les chèques vacances remis par les locataires.

Une convention d'agrément doit intervenir entre les 2 parties. Elle précise les modalités de remboursement des chèques vacances, l'identification de l'établissement et l'engagement.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, l'assemblée :

- confirme sa demande d'adhésion à l'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES,
- autorise M. le maire à signer la convention d'agrément chèques-vacances

### **Participation de la commune au Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), signature d'une convention (DE 2016 083)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'existence d'un Réseau d'Aides Spécialisées pour les Élèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) dont la gestion financière est assurée par la commune de Saint Rambert en Bugey. Il précise que l'Éducation Nationale assure le traitement et les frais de déplacement du personnel de ce réseau mais ne prend pas en charge les frais de fonctionnement, ni les frais d'investissement.

Une contribution est donc demandée aux communes concernées sur la base forfaitaire de 2.00 € par élèves et par an.

Le tableau de répartition sera fourni par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.  
Il précise qu'une convention a été signée sous la mandature précédente de la commune d'Hotonnes. Il demande au conseil de se prononcer sur la participation de la commune à ce réseau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE de participer au financement du Réseau d'Aides Spécialisées pour les élèves en difficulté sur la base forfaitaire de 2.00 € par élève et par an ;
- AUTORISE M. le maire à signer la convention à intervenir entre les communes du secteur d'intervention du RASED basé à Saint Rambert en Bugey ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la participation de la commune sur présentation d'un décompte établi par M. l'Inspecteur d'Académie.

### **Répartition des bureaux de vote de la commune nouvelle (DE 2016 084)**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à la suite de la fusion des communes, il est nécessaire de fixer le nombre de bureaux de vote. Il propose de maintenir les 4 bureaux des 4 communes déléguées avec Hotonnes comme bureau centralisateur.

Il demande au conseil de se prononcer.

Après délibération, par 30 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le conseil décide

- de maintenir un bureau de vote dans les communes déléguées de Songieu, Le Petit-Abergement et Le Grand-Abergement, le bureau de vote d'Hotonnes devenant bureau centralisateur de la commune de Haut Valromey
- demande à M. le Maire d'informer M. le Préfet de cette décision.

### **Questions diverses :**

- prêt du Cercle à AINTERLUDE pour l'organisation de la fête du jeu : le conseil donne son accord sous réserve de présentation d'une attestation d'assurance et à condition que la salle soit rendue propre après utilisation.
- commission scolaire : Nathalie GERBER a été oubliée dans la liste, elle sera rajoutée.
- fusion des communes : M. le maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion à Champagne au cours de laquelle M. ABAD a fait 3 propositions :

1 : toute la CCValromey rejoint Bugey Sud

2: le Valromey est scindé en 2 : toutes les communes rejoignent Bugey Sud, sauf Haut Valromey qui serait rattachée à la CC d'Hauteville

3 : toute la CCV rejoint la CC d'Hauteville.

Hors Bugey Sud refuse d'intégrer tout le Valromey car elle ne veut pas d'une fusion mais une intégration. Ainsi, il n'y aurait pas nécessité de réélire le bureau de Bugey Sud. Hauteville ne veut pas intégrer la totalité du Valromey.

M. ABAD a proposé au Préfet la solution n° 2 à la CDCI. Le Préfet devra se prononcer d'ici au 31 mars.

Ensuite les communes auront 75 j pour se approuver ou pas.

Le débat s'engage entre les conseillers.

Refusant la scission du Valromey, M. GUYOT fait part d'un projet de lettre ouverte adressée à M. le Préfet au nom des élus du Valromey.

Jean ROCHE donne lecture de la lettre que M. BERTOLINO, président de la CCV adressera au Préfet afin de solliciter une entrevue.

- réunions à venir :

- une formation aux premiers secours sera organisée le 7 mai prochain à la Maison des Plans à partir de 10 heures. B. GUYOT demande si la commune ne pourrait pas envisager le financement de formations de ce type.
- le 5 avril : réunion ouverte à tous à 20 heures en mairie pour étudier le fleurissement de la commune nouvelle.
- commission communication associations : le 31 mars à 20 h en mairie d'Hotonnes
- commission des finances : le 1er avril à 20 h en mairie

La séance est levée à 23 h 45.

Le maire, Bernard GIRAUD-GUIGUES;